

C'était en 1925, à Genève

Autor(en): **Gerber, Jean-Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **95 (1986)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Votre responsabilité civile peut à tout moment être engagée...
êtes-vous sûr d'être bien assuré?

Nos collaborateurs sont prêts à vous conseiller, rapidement et sans engagement.

Mobilière Suisse

Société d'assurances

...l'assurance d'être bien assuré

"Alors, tu viens?"

Ton sang aussi, ça compte!



Service de transfusion CRS



Donnez votre sang.
Sauvez des vies!

HISTOIRE

La dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge en Suisse

C'était en 1925, à Genève...

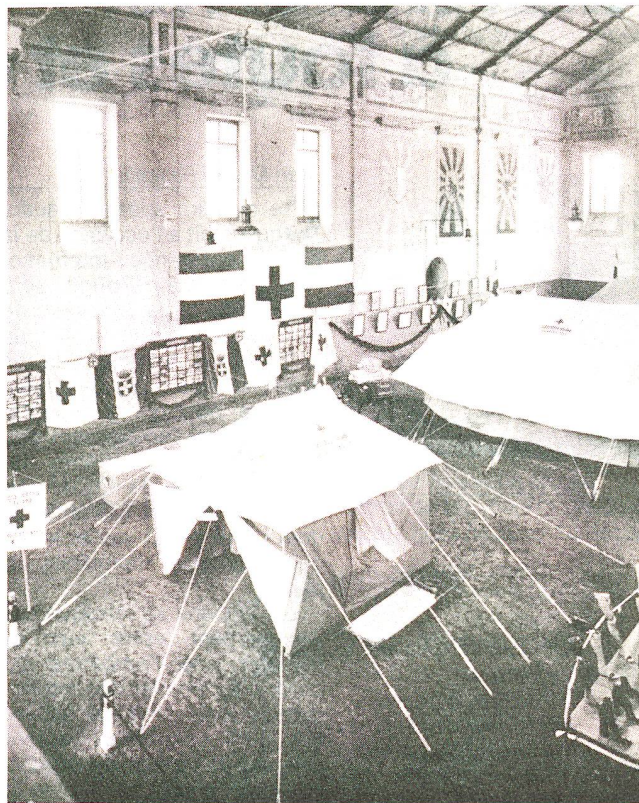
Il y a 61 ans, se tenait à Genève la XII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. Dans cette première décennie de l'après-guerre, la Croix-Rouge se préoccupa avant tout d'étendre le droit humanitaire aux nouvelles formes de guerre issues du premier conflit mondial.

Jean-Frédéric Gerber¹

C'est en 1925 que notre pays a accueilli pour la dernière fois une Conférence internationale de la Croix-Rouge. Cette XII^e Conférence s'était réunie à Genève, du 7 au 10 octobre, sous la présidence de l'ancien conseiller fédéral Gustave Ador, alors président du CICR. Pas moins de quarante Sociétés nationales et les délégations gouvernementales de vingt-six Etats s'étaient données rendez-vous dans la Cité de Calvin. En revanche, le Comité de la Ligue des So-

ciétés de la Croix-Rouge n'avait pas jugé bon de s'y faire représenter. Ces assises du Mouvement international de la Croix-Rouge intervenaient, en effet, à une époque où les négociations entamées depuis 1922 par le CICR et la Ligue en vue d'unifier ces deux organisations se trouvaient dans une phase particulièrement difficile. Entre les partisans d'une fusion organique et les tenants d'une simple collaboration, qui maintiendrait intacte les prérogatives de chaque institution, aucun rapprochement n'avait pu s'opérer. Il faudra attendre 1928 pour que ces pourparlers

¹ Attaché de presse à la Croix-Rouge suisse.



En parallèle avec la Conférence internationale de 1925, s'est tenue à Genève à la caserne de Plainpalais une exposition de matériel sanitaire (photo Vieux-Genève).



Séance de la XII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à l'aula de l'Université de Genève en octobre 1925 (photo Vieux-Genève).

aboutissent non pas à une véritable fusion organique, mais à la création d'une association statutaire dans laquelle le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales allaient constituer ensemble la Croix-Rouge internationale.

Ce dont on parla

Au programme de la XII^e Conférence figuraient de nombreuses et importantes questions, telles que l'immunisation de l'aviation sanitaire, la prohibition de la guerre chimique et bactériologique, le problème des disparus en temps de guerre et la coordination des efforts consentis dans le domaine de l'assistance privée pour les réfugiés. Plusieurs Sociétés nationales avaient pour leur part demandé l'inscription à l'ordre du jour de problèmes intéressant plus spécifiquement la Croix-Rouge en temps de paix: la généralisation des mesures adoptées par les Croix-Rouge italienne et américaine d'une carte

d'identité à l'usage des membres d'une Société nationale voyageant à l'étranger, l'emploi de l'emblème ainsi que l'action de secours volontaire des organisations de la Croix-Rouge en cas d'accidents et de catastrophes. Par ailleurs, en marge de la Conférence, le CICR avait organisé une grande exposition de matériel sanitaire au cours de laquelle furent présentées les dernières créations en matière de transport des blessés et de soins en campagne.

Les transports aériens en question

Les travaux de la Conférence débutèrent le 5 octobre déjà avec la réunion de la commission chargée d'étudier le projet du CICR concernant l'immunisation de l'aviation sanitaire. Le transport des blessés par voie aérienne s'était en effet considérablement développé depuis la Première Guerre mondiale et le recours à l'aviation sanitaire

posa un nouveau problème à la Croix-Rouge. Pour pouvoir placer sur l'avion sanitaire un signe distinctif, il fallait impérativement qu'une convention en règle l'utilisation et en assure la protection. Aussi la XII^e Conférence adopta une résolution invitant les Etats partie à la Convention de Genève d'étendre à l'espace aérien les règles internationales de protection pour le transport sanitaire des armées de terre ou de mer.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge se préoccupa également de la suite à donner au Protocole de Genève du 17 juin 1925, prohibant l'usage des armes chimique et bactériologique. Tout en encourageant les pays qui n'y avaient pas encore adhéré à le ratifier, la Conférence chargea les Sociétés nationales de mener en temps de paix une propagande active contre l'emploi de ces armes. Enfin celle-ci se pencha pour la première fois sur le problème posé par une intervention mili-

taire éventuelle de la Société des Nations contre un Etat partie ne respectant plus les termes du pacte et confia au CICR le soin d'étudier le rôle de la Croix-Rouge dans cette éventualité. □